

## **REGLEMENT GENERAL DES COUPES DEPARTEMENTALES**

### **DISPOSITIONS GENERALES**

Le District de la Nièvre de Football organise annuellement diverses Coupes réservées aux équipes Seniors masculines et féminines, Football Diversifié, Vétérans, Football Loisirs et équipes de Jeunes, qui se disputent indépendamment des championnats.

Chaque Club est tenu de participer à ces différentes Coupes avec son équipe hiérarchiquement la mieux classée sauf dispositions contraires énoncées dans le règlement particulier de chaque Coupe.

Si un club engagé doit disputer, le même jour, une rencontre d'une autre compétition officielle, il devra respecter le calendrier en présentant une autre équipe de la même catégorie de joueurs, sous peine de forfait.

Les droits d'engagement sont fixés, chaque saison, par le Comité de Direction.

**Ces dispositions sont complétées ou modifiées par les dispositions particulières propres à chaque Coupe.**

### **DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**

Les règlements généraux de la F.F.F., les règlements de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté ainsi que ceux du District de la Nièvre sont applicables pour autant qu'ils ne se trouvent pas modifiés par les dispositions spéciales des Coupes.

Les matchs de ces épreuves officielles du District de la Nièvre sont comptabilisables pour la purge des sanctions en **District** suivant le code disciplinaire.

Les cas non prévus dans le déroulement de ces compétitions seront tranchés par les Commissions du District.

### **ORGANISATION**

L'organisation est confiée à la Commission des Coupes en collaboration avec la Commission des Compétitions Seniors et celle des Compétitions Jeunes.

### **TIRAGES**

Les dates et lieux des rencontres seront fixés les jours des tirages de Coupes suivant le calendrier établi en début de saison.

Seules les rencontres pour lesquelles les deux Clubs représentés par des Dirigeants, porteurs de leur licence au moment du tirage, pourront être éventuellement changées de dates et de lieux si le calendrier le permet. Sinon les Clubs désirant changer de dates doivent suivre la procédure réglementaire (annuaire L.B.F.C. article 6-16-2) : Accord écrit du Club adverse et transmettre la demande 10 jours avant la date du match à la Commission compétente.

Un procès-verbal signé par les représentants de Clubs présents sera établi et fera l'objet d'une parution dans l'organe officiel du District.

### **DATES DES MATCHS**

Ils seront fixés au dimanche. Exceptionnellement, ils pourront être fixés en semaine ainsi qu'en nocturne, suivant les nécessités du calendrier dont le District est seul juge.

## LIEUX DES MATCHS

Les matchs auront lieu sur le terrain du Club premier nommé sauf s'il existe un écart de deux divisions au moins entre les deux Clubs concernés. Dans cette hypothèse, la rencontre se déroulera sur le terrain du Club hiérarchiquement inférieur.

## HORAIRES DES MATCHS

Les matchs fixés en diurne débuteront à 14 h 30 du 1<sup>er</sup> Novembre à fin Février et à 15 h 00 pour les autres périodes de la saison.

La Commission des Compétitions Seniors se réserve cependant le droit de modifier l'heure de début d'un match.

## DUREE DES RENCONTRES

### \* Du 1<sup>er</sup> tour jusqu'aux finales incluses

La durée du match est de quatre-vingt-dix minutes, divisée en deux périodes de quarante-cinq minutes. Entre ces deux périodes, une pause de quinze minutes est observée.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (pas de prolongation), les équipes se départageront par l'épreuve des tirs aux buts, dans les conditions fixées par les lois du jeu à l'exception de la finale de la Coupe du Conseil Départemental et Coupe du District/SportComm pour lesquelles une prolongation de trente minutes, divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée.

L'arbitre ordonne un repos de cinq minutes et procède à un tirage au sort pour le choix du camp ou du coup d'envoi.

A l'issue des quinze premières minutes, les joueurs changent de camp, l'arbitre n'accorde pas de temps de repos.

En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation de la finale, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs aux buts, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

## FINALES

Le lieu des Finales sera déterminé chaque saison par le Comité de Direction sur proposition de la Commission des Coupes.

## FORFAITS

Tout Club déclarant forfait ou déclaré forfait sera passible des amendes dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction du District. Par ailleurs, le forfait général de l'équipe A en championnat entraîne obligatoirement le forfait du Club en Coupe dans la catégorie intéressée.

De même, le forfait en Coupe du Conseil Départemental entraîne l'exclusion de la Coupe du District/Sport Comm et de la Coupe de l'Amitié, à l'exception des équipes 1<sup>ères</sup> de Départemental 4 qui pourront participer à la Coupe de l'Amitié (sur engagement).

## ARBITRAGE

Les arbitres seront désignés par la Commission Des Arbitres. Pour ce qui concerne les finales des Coupes, la désignation des arbitres sera soumise à l'approbation du Comité de Direction.

Ceux-ci dirigeront bénévolement ces finales.

## **REGLEMENT FINANCIER**

Durant toute l'épreuve l'entrée au stade sera gratuite. Pas de frais de déplacement pour l'équipe visiteuse.

Les frais d'arbitrage sont à la charge du Club recevant.

## **LEVER DE RIDEAU**

La Commission des Compétitions Seniors pourra autoriser des matchs de jeunes en lever de rideau des rencontres de Coupe, sous réserve que la demande soit faite par écrit 10 jours avant la rencontre, et que l'état du terrain le permette.

## **MISE HORS COMPETITION**

L'entrave au bon déroulement de la Coupe pour quelque motif que ce soit, et dont le District serait seul juge, pourrait entraîner la mise hors compétition du Club fautif pour une ou plusieurs saisons.

## **DISPONIBILITES DES TERRAINS**

Lorsqu'un Club recevant ne pourra mettre son terrain à la disposition de la Coupe, il devra en prévenir la Commission dans les 48 heures qui suivront la notification officielle du match.

Dans ce cas, le match aura lieu sur terrain adverse, à moins que dans les mêmes délais le Club en question soit à même de proposer un autre terrain disponible à la Commission, sous réserve de l'accord de ladite Commission.

Si le District n'a pas été avisé par le club devant recevoir, dans les délais fixés, le club fautif sera passible d'une amende de 50€ et le club visiteur bénéficiera du forfait.

Si le terrain est impraticable le jeudi précédant la rencontre et sans espoir d'amélioration, la Commission compétente se réserve le droit d'inverser la rencontre si le club recevant ne peut présenter un terrain de repli. Les conditions financières seront inversées également.

## **DISPOSITIONS DIVERSES**

Les litiges survenant à l'occasion des rencontres des différentes Coupes organisées par le District de la Nièvre seront instruits par les Commissions compétentes du District de la Nièvre.

L'appel de leurs décisions pourra être interjeté devant la Commission d'Appel du District qui statuera en dernier ressort. Pour le bon déroulement des épreuves, les réclamations par dérogations aux dispositions de l'article 190 des R.G. concernant les délais, doivent être interjetées dans un délai de 48 heures franches à partir de la notification ou de la parution des décisions contestées. Ce délai de 48 heures s'applique également pour une réclamation en appel.

## **MODIFICATION DU REGLEMENT**

Si l'intérêt général des Clubs était concerné, le District se réserve le droit de modifier en cours de saison le présent règlement.



*District de la  
Nièvre de  
football*

## Coupe du Conseil Départemental

Cette épreuve est patronnée et dotée par le Conseil Départemental de la Nièvre.

### DISPOSITIONS PARTICULIERES À CETTE COUPE

#### ENGAGEMENTS

La Coupe du Conseil Départemental est ouverte et obligatoire à tous les Clubs libres régulièrement affiliés au District de la Nièvre.

Chaque association y participera avec son équipe senior hiérarchiquement la mieux classée.

Toutefois, si un Club engagé doit disputer le même jour avec son équipe senior hiérarchiquement la mieux classée une rencontre d'une autre compétition (championnat, Coupe nationale ou régionale) il devra, pour respecter le calendrier de la Coupe, se présenter avec une autre équipe de même catégorie sous peine de forfait.

#### SYSTEME DE L'EPREUVE

Elle se dispute selon la formule de l'élimination directe. Les Clubs rentreront dans la compétition au fur et à mesure de leurs niveaux hiérarchiques dans les divisions de District, Ligue ou National.

Le tirage au sort intégral est pratiqué pour l'ensemble de la compétition hormis le premier tour de cadrage pour lequel il sera fait des groupes géographiques

#### CALENDRIER

Chaque année, en début de saison, un calendrier sera établi par la Commission des Compétitions Seniors. Il précisera les dates de cette compétition ainsi que les modalités d'entrée des Clubs suivant leur hiérarchie.

#### PARTICIPATION DES JOUEURS

Les conditions de participation et de qualification des joueurs des différentes divisions devront être conformes aux règlements qui régissent les championnats dans lesquels évolue l'équipe A du Club.

#### ARBITRAGE

Pour toute la compétition, trois arbitres officiels seront désignés.

Les frais d'arbitrage seront supportés à parts égales par tous les clubs en présence lors de chaque tour de Coupe du Conseil Départemental par la mise en place d'une caisse de péréquation.

#### RECOMPENSES

Cette épreuve patronnée par le Conseil Départemental de la Nièvre est dotée :

■ D'un objet d'art dit "Challenge du Conseil Départemental de la Nièvre" remis en garde pour un an au Club vainqueur de la finale,

■ Le Club détenteur de ce Challenge devra en faire retour au secrétariat du District à ses frais, risques et périls, un mois avant la date de la finale de l'année en cours,

**Si ce Challenge revient détérioré la remise en état sera facturée au Club.**

■ D'une Coupe et de récompenses offertes par le Conseil Départemental et remises à titre définitif à chaque équipe.



# Nouveau Tiguan

Les belles histoires commencent ensemble.



Cycles mixtes de la gamme Tiguan (l/100 km) WLTP : 5,3 à 6,8. Rejets de CO<sub>2</sub> (g/km) WLTP : 139 à 156. Valeurs au 01/03/2024, susceptibles d'évolution. Plus d'informations auprès de votre partenaire. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO<sub>2</sub>, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.  
Volkswagen Group France - SAS au capital de 198 502 510 € - 11, av. de Boursonne, Villers-Cotterêts - RCS Soissons 852 277 370.



Pensez à covoiter [#SeDéplacerMoinsPolluer](#)



SUMA NEVERS (58000) - 41 Boulevard du Grand Pré des Bordes - 03 86 36 18 74  
SUMA COSNE (58200) - 1 Rue des Gabarriers - 03 58 05 30 30

[www.suma-auto.com](http://www.suma-auto.com)

# n I È V R E

le département



## Coupe du District/Sport Comm

Cette épreuve est patronnée et dotée par le District de la Nièvre de Football et Sport Comm.

### DISPOSITIONS PARTICULIERES À CETTE COUPE

#### ENGAGEMENTS

La Coupe du District est réservée :

A/ **aux équipes "A"** des Clubs disputant les championnats de District. Ces équipes rentreront dans l'épreuve au fur et à mesure de leur élimination en Coupe du Conseil Départemental jusqu'au 3<sup>ème</sup> tour inclus.

B/ **aux équipes réserves**, des Clubs disputant les championnats nationaux, de Ligue, les mieux placées hiérarchiquement dans les championnats de District. Ces équipes rentreront dans l'épreuve au fur et à mesure de l'élimination de leur équipe première disputant la Coupe du Conseil Départemental jusqu'au 3<sup>ème</sup> tour inclus.

#### PARTICIPATION DES JOUEURS

Ne pourront participer en équipes réserves, des Clubs nationaux ou de Ligue, que 3 joueurs ayant participé à l'une des deux dernières rencontres d'une équipe supérieure.

Disposition spéciale de cette coupe : l'article 167 (en sa totalité) des Règlements Généraux de la F.F.F. n'est pas applicable.

#### RECOMPENSES

Cette épreuve est dotée :

■ D'un Challenge dit "**Coupe du District de la Nièvre/Sport Comm**" remis en garde pour un an au Club vainqueur de la finale,

■ D'un jeu de maillots SPORT COMM, ainsi qu'une coupe qui seront remis à titre définitif à chaque équipe finaliste. *Les finalistes devront porter ces équipements lors de la finale.*

Ce Challenge sera définitif pour le Club vainqueur trois années consécutives ou cinq années non consécutives. Si le Challenge n'est pas gagné à titre définitif, le Club détenteur de ce Challenge devra en faire retour au secrétariat du District (à ses frais, risques et périls) un mois avant la date de la finale de l'année en cours.

**Si ce Challenge revient détérioré, la remise en état sera facturée au Club.**



District de la  
Nièvre de  
Football



## Coupe de l'Amitié

Cette épreuve est patronnée par le District de la Nièvre de Football.

### **DISPOSITIONS PARTICULIERES À CETTE COUPE**

#### **ENGAGEMENTS**

La Coupe de l'Amitié est ouverte à toutes les équipes disputant le championnat Départemental 4 à 11 à condition qu'elles se soient préalablement engagées.

Si un Club a plusieurs équipes en Départemental 4, il ne pourra engager qu'une seule équipe.

Seules les équipes « A » des Clubs éliminés au deuxième tour inclus, de la Coupe du District/Sport Comm, pourront rentrer dans cette compétition.

#### **PARTICIPATION DES JOUEURS**

Pour les équipes réserves ne pourront participer que 3 joueurs ayant pris part à seulement l'une des deux dernières rencontres d'une équipe supérieure dont le niveau hiérarchique maximum sera la Départementale 2.

Tout joueur ayant participé à un match dans une division supérieure à la Départementale 2 ou en Coupe si l'équipe 1 pratique dans une division supérieure à la Départementale 2 ne pourra participer à la Coupe de l'Amitié.

En cas d'infraction, l'équipe fautive aura match perdu.

**Disposition spéciale de cette coupe** : l'article 167 (en sa totalité) des Règlements Généraux de la F.F.F. n'est pas applicable

#### **SYSTEME DE L'EPREUVE**

Le format sera décidé chaque saison selon le nombre d'équipes inscrites.

#### **CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH**

Sans réserve, sans réclamation posées par les Clubs, les feuilles de match (F.M.I.) seront contrôlées systématiquement par la Commission Statuts et Règlements du District.

Ce contrôle porte uniquement sur le respect de la participation des joueurs ayant participé en équipe supérieure.

Si non respect avéré de cette disposition, il sera fait application des sanctions sportives réglementaires et financières (frais de dossier) au Club fautif.

Pour tout autre motif de réserve, de réclamation, il appartient aux Clubs de faire cette démarche dans le respect des R.G.



District de la  
Nièvre de  
Football

# Intermarché SUPER NEVERS HÔPITAL



## OFFRE PERMANENTE :

**Recevez 10€ en bon d'achat\*  
dès 60€ d'achat de carburant !**

(\* Bon d'achat valable 7 jours à compter de la date d'émission dans votre Intermarché Nevers Hôpital dès 60€ d'achat en magasin)

## Coupe Vétérans Challenge Alain CHARLOIS

### DISPOSITIONS PARTICULIERES À CETTE COUPE

#### ENGAGEMENTS

La Coupe Vétérans est réservée aux équipes participant au Critérium Vétérans

#### PARTICIPATION DES JOUEURS

Identique à celui du Critérium Vétérans :

Cette Coupe se disputera à **Huit joueurs**. Cependant les équipes lorsqu'elles se rencontreront, pourront, si **les deux équipes sont d'accord, jouer à onze contre onze**. Sur la feuille de match **14 joueurs sont autorisés**. 8 joueurs + 6 remplaçants ou 11 joueurs + 3 remplaçants suivant les cas.

Les matchs se disputeront sur un terrain de Foot à 8 ou sur un terrain de foot à 11 si les deux équipes sont d'accord.

#### SYSTEME DE L'EPREUVE

Elle se dispute selon la formule de l'élimination directe.

#### DATES ET HORAIRES DES MATCHS

Ils seront fixés par la Commission Vétérans en accord avec la Commission des Coupes

#### FINALE

La finale est programmée par la Commission des Coupes.

#### RECOMPENSES

Cette épreuve est dotée :

- Du **Challenge Alain CHARLOIS** remis en garde pour un an au Club vainqueur de

la finale

**Si ce Challenge revient détérioré, la remise en état sera facturée au Club.**



## Coupe Féminine à 8 Challenge Beauty Success



BEAUTY  
SUCCESS

### DISPOSITIONS PARTICULIERES À CETTE COUPE

#### **ENGAGEMENTS**

La Coupe Féminine est ouverte à tous les Clubs libres du District, affiliés au critérium féminin à 8.

#### **SYSTEME DE L'EPREUVE**

Elle se dispute selon la formule de l'élimination directe jusqu'aux quarts de finales ou demi-finales, en fonction du calendrier et du nombre d'équipes dans le critérium.

Si demi-finales avec la formule match aller-retour :

- En cas de match nul à l'issue des 2 rencontres avec le même nombre de victoires et de buts marqués et encaissés (pas de buts à l'extérieur comptant double) : 5 tirs aux buts par équipe, puis mort subite.

-En cas de forfait sur l'une des deux rencontres, l'équipe sera éliminée de la compétition.

#### **CALENDRIER**

Chaque année, en début de saison, un calendrier sera établi par la Commission des Coupes en collaboration avec la Commission des Compétitions Seniors.

#### **PARTICIPATION DES JOUEUSES**

Sont autorisées 12 joueuses sur la feuille de match, avec 4 mutées possibles dont 2 hors période.

Equipe supérieure : seules 2 joueuses ayant participé à plus de 2 matchs en équipe supérieure (Foot à 11) sauf Coupe BFC et Coupe de France, pourront prendre part à cette compétition.

#### **LIEUX DES MATCHS**

Les matchs auront lieu sur le terrain du Club premier nommé (pour les demi-finales, matchs retour sur le terrain du deuxième club).

Le lieu de la finale de la Coupe Féminine sera déterminé chaque saison par le Comité de Direction sur proposition de la Commission des Compétitions Seniors en collaboration avec la Commission des Coupes.

#### **DATES DES MATCHS**

Les rencontres auront lieu principalement le dimanche. Elles pourront être fixées en semaine sur demande officielle, acceptée par les clubs concernés et la Commission des Compétitions Seniors.

#### **DUREE DES RENCONTRES**

Du 1<sup>er</sup> tour jusqu'à la finale, la durée du match est de quatre-vingts minutes, divisée en deux périodes de quarante minutes. Entre ces deux périodes, une pause de quinze minutes est observée.

### DISPONIBILITE DES TERRAINS

Lorsqu'un Club recevant ne pourra mettre son terrain à la disposition de la Coupe, il devra en prévenir la Commission des Compétitions Seniors dans les 48 heures qui suivront la notification officielle du match. Dans ce cas, le match aura lieu sur terrain adverse, à moins que, dans les mêmes délais, le Club en question soit à même de proposer un autre terrain disponible à la Commission, sous réserve de l'accord de ladite commission.

### MODIFICATION DU REGLEMENT

Si l'intérêt général des Clubs était concerné, le District se réserve le droit de modifier en cours de saison le présent règlement.

### CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Sans réserve, sans réclamation posées par les clubs, les feuilles de match (F.M.I.) seront contrôlées systématiquement par la Commission Statuts et Règlements du District. Ce contrôle porte uniquement sur le respect de la participation des joueuses ayant participé en équipe supérieure (Foot à 11).

Si non respect avéré de cette disposition, il sera fait application des sanctions sportives réglementaires et financières (frais de dossier) au club fautif.

Pour tout autre motif de réserve, de réclamation, il appartient aux clubs de faire cette démarche dans le respect des R.G.

**EXPERT  
JARDIN**

VENTE ET RÉPARATION DE MATÉRIELS ESPACES VERTS  
AU SERVICE DES PROFESSIONNELS ET DES PARTICULIERS

 **JOHN DEERE**  **STIHL**  **JARDINAGE**  
Expert en Matériel de Jardin

LAISSEZ-VOUS  
TENTER PAR UN  
**ROBOT**  
TONDEUSE

38 Bd Camille Dagonneau - 58 640 VARENNES-VAUZELLES  
Tél : 03 86 71 65 35

[www.expertjardin.com](http://www.expertjardin.com) •  Expert Jardin

## Coupes des Jeunes

### U18 & U15

Ces épreuves sont dotées comme suit :

- **U18 - Challenge Georges PRADEL**
- **U15 - Challenge André JOMIER**

Challenges qui seront définitifs pour le Club vainqueur 3 années consécutives ou 5 années non consécutives.

#### **SYSTÈME DES ÉPREUVES**

Modalités sportives publiées par Procès-Verbal de la Commission des Compétitions Jeunes en fonction des équipes engagées dans ces catégories.

#### **ENGAGEMENTS**

Participeront à ces épreuves, toutes les équipes évoluant en championnat de District et Inter-secteurs de la Nièvre (Ententes acceptées).

\*Si tour de cadrage il y a, les équipes évoluant dans la série « Inter-secteurs » ne seront pas concernées.

#### **DATES ET HEURES DES MATCHS**

Les matchs seront programmés le samedi après-midi.

Toutefois, ils pourront être fixés en semaine, selon les impératifs du calendrier.

L'heure sera fonction des disponibilités des terrains désignés.

#### **DUREE DES MATCHS**

Durée légale selon la catégorie.

Pas de prolongation.

Départage aux tirs au but dès la fin du temps règlementaire.

#### **RÈGLEMENT FINANCIER**

Frais d'arbitrage :

- Les frais d'arbitrage seront supportés à parts égales entre les Clubs présents.

### U13

#### **SYSTEME DES EPREUVES**

Coupe Nationale U13 dite « **Festival U13** », format jour de coupe.

A charge de la commission sportive jeunes d'organiser ½ finale et finale Départementales (tour de cadrage si besoin).

La finale Départementale est composée selon les directives Fédérales au maximum de 16 équipes. A l'issue de cette finale, un nombre de clubs défini par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté sera qualifié pour la finale Régionale.